

**REUNION DU COMITE PERMANENT
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE ENVIRONNEMENT
DE L'AEROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC**

**Relevé de conclusion de la réunion du 8 octobre 2008
A la préfecture de la Haute-Garonne**

Présidée par M. CREZE, Secrétaire Général

Etaient excusés :

Mmes BEER-DEMANDER (Association de défense du quartier Fontaine-Lestang-Arènes) – SALOME (CCNAAT)

MM. BASSO-BERT (Comité de défense des Côteaux de Pech-David suppléant Association de défense du quartier Fontaine-Lestang-Arènes) - SUAUD (Conseil Régional Midi-Pyrénées) – ASSEMAT (suppléant Conseil Régional Midi-Pyrénées) - AUSINA (CGT) - NOIRET (CFDT suppléant CGT) - MAGISSON (SNPL) – CHARANSOL (SNCTA suppléant SNPL) - LAHCCEN (Air France) – SIMON (Europe Airpost suppléant Air France)

Etaient présents :

Pour les Collectivités locales :

MM. PIGNARD (Conseil Général) – BERGON et GERMAIN (CAGT) – CLEMENT (SICOVAL)

Pour les Associations :

Mmes AUDRAS (Maison de Quartier de Bagatelle suppléant CCNAAT) – LABAYEN (SNAM)
MM. FRENDU (ADEQVA) – MAURIN (ASIS) – SUNE (VAC suppléant SNAM) – ROBERT (ADQL suppléant ASIS)

Pour les Professions Aéronautiques

Mme JULIA - HERNANDEZ (ATB)
MM. ROSAY (AIRBUS) - M.de la MESLIERE (ATB)

Pour les Administrations :

M. CREZE, Secrétaire général de la Préfecture
Mme ORVAIN (Préfecture) - MM. LASNE (D.D.E.) – GALENA (DIREN) - SOULIÉ (DAC Sud) – DAL MASO (DAC Sud) – DUBOIS (SNA Sud) -

- ☞ **M. CREZE, Secrétaire Général de la Préfecture**, ouvre la séance et rappelle que le rôle de Comité Permanent est de préparer l'Ordre du Jour de la Commission Consultative de l'Environnement qui se déroulera le 4 décembre 2008 à la Préfecture. Il propose de faire un tour de table pour que chacun évoque les points qu'il souhaiterait voir aborder en CCE.
- ☞ **Mme AUDRAS (Maison de Quartier Bagatelle)** souhaite faire part d'une liste de points préparés par le CCNAT pour l'Ordre du jour de la CCE :
- 1- Présentation de la plaquette du CCNAAT : « Halte aux bruits qui courent ».
 - 2 - Conséquences de la fermeture partielle ou totale de Franczal, et notamment incidences sur le trafic de Blagnac et les vols de nuits.
 - 3 - Obtention des niveaux de bruits Lden en 2006, 2007 sur les zones touchées par les nuisances aériennes de l'aéroport de Blagnac.
 - 4 - Soutien du Collectif aux associations mobilisées sur les conséquences en termes de bruit du déplacement de l'hélistation de Purpan sans consultation préalable des habitants s'ajoutant à celles de l'hélistation privée, Hélistar.
 - 5 - Explication de l'augmentation du bruit aéronautique moyen par passage d'avion enregistrés sur les capteurs.
 - 6 - Etude sur les vols de nuit, menée par le BIPE.
 - 7 - Mise à disposition et analyse de « L'Etude de la prise en compte des coûts externes dans l'évaluation du rapport coût/efficacité relative à l'introduction de mesures spécifiques liées au bruit » de Décembre 2007 réalisée par le BIPE.
- ☞ **M. CREZE (Préfecture)** propose de passer ces différents points en revue.
- 1 - **Présentation de la plaquette du CCNAAT : « Halte aux bruits qui courent ».**
Ce point n'appelant pas de remarque des membres, il propose de le mettre à l'ordre du jour de la CCE.
 - 2 - **Conséquences de la fermeture partielle ou totale de Franczal.**
- ☞ **M. CREZE** répond que les informations connues aujourd'hui sont les suivantes : pour 2010, il est effectivement prévu une fermeture partielle avec un transfert des activités de la base aérienne. Ce point sera évoqué lors de la CCE, avec les éléments connus à cette date.

3 - Obtention des niveaux de bruits Lden en 2006, 2007 sur les zones touchées par les nuisances aériennes de l'aéroport de Blagnac.

- ☞ **M. CREZE** sollicite des précisions sur cette demande.
- ☞ **Mme AUDRAS (Maison de Quartier de Bagatelle)** déclare qu'il a été constaté une augmentation du bruit moyen par avion, et que cette information permettrait de suivre dans le temps l'évolution du bruit sur l'aéroport. Par ailleurs des comparaisons pourraient être faites avec le PGS et le PEB.
- ☞ **M. SOULIE (DAC Sud)** et **Mme JULIA (ATB)** rappelle que le Lden mesuré ne pourra pas être simplement comparé au Lden modélisé des PGS et PEB.
- ☞ **Mme JULIA (ATB)** précise que la nouvelle version de SENTINELLE permettra de calculer un Lden à l'année sur les capteurs permanents.
- ☞ **Mme LABAYEN (SNAM)** et **M. SUNE (VAC)** partagent cette demande, car la perception des riverains aujourd'hui est que le bruit globalement augmente.
- ☞ **M. SUNE (VAC)** ajoute qu'il existe plusieurs types de bruits, le bruit réel et le bruit perçu. Il peut y avoir des fréquences hautes ou basses particulièrement gênantes, même si le nombre de décibels est identique entre 2 avions. Il précise que cela génère une grande inquiétude des riverains, en particulier de l'impact de ces nuisances sur leur santé, et sur celle de leurs jeunes enfants.
- ☞ **M. CREZE** propose de mettre ce point à l'ordre du jour.

4 - Conséquences de la création de la nouvelle Hélistation de Purpan.

- ☞ **M. FRENDU (ADEQVA)** indique qu'il s'occupe d'une délégation de riverains qui se sont mobilisés malheureusement tardivement faute d'avoir été informés de l'ouverture de l'hélistation à Purpan. Ce sont plus de 300 à 500 personnes qui sont touchées par les nuisances de l'héliport de Purpan. La DGAC a parlé de quelques vols dans l'année, mais ce n'est pas la réalité. Les nuisances subies sont insupportables.
- ☞ **Mme AUDRAS (Maison de Quartier de Bagatelle)** affirme le soutien de son association aux victimes des nuisances causées par le nouvel héliport à Purpan, et qui s'ajoutent à celles provoquées par l'activité d'Hélistar du site de Blagnac.
- ☞ **M. SUNE (VAC)** s'interroge sur les conséquences du bruit en termes de santé publique, et insiste en déclarant que le bruit sourd d'un hélicoptère est insupportable.
- ☞ **M. CREZE** rappelle que ce point ne concerne pas l'Aéroport de Toulouse et donc que ce n'est pas dans cette instance que cette question pourra être traitée, mais plutôt lors d'une réunion de travail avec l'hôpital Purpan.
- ☞ **M. FRENDU (ADEQVA)** indique que des capteurs ont été installés et qu'il a été constaté une augmentation des décibels. L'association demandera à rencontrer l'hôpital Purpan. Il faut revoir les courbes de bruit du PGS et inclure les riverains de l'héliport de Purpan dans les aides à l'insonorisation.

- ☞ **M. CREZE** précise qu'en aucun cas, il ne sera possible d'inclure les riverains de l'héliport de Purpan dans le PGS qui est calculé et ne concerne que l'activité de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.
- ☞ **M. de la MESLIERE (ATB)** indique qu'un point sera fait pour les mouvements d'hélicoptères sur ATB en comparant 2007/2008 mais cela ne concernera pas l'activité de Purpan. Pour information la société Hélistar n'existe plus.
- ☞ **M. CREZE** ne retient pas ce point à l'ordre du jour de la CCE car il ne relève pas de la compétence de la CCE.

5 - Explication de l'augmentation du bruit aéronautique moyen par passage d'avion enregistrée sur les capteurs.

- ☞ **Mme AUDRAS (Maison de Quartier de Bagatelle)** déclare qu'il a été constaté avec les données du bulletin « Témoin » une augmentation du bruit moyen par avion. Elle s'interroge sur la possibilité d'établir un calcul du « nombre de décibels par nombre de passagers ».
- ☞ **Mme JULIA (ATB)** ne comprend pas la demande précise et indique qu'il n'est a priori pas possible de calculer un nombre de décibel par passager.
- ☞ **M. CREZE** souhaite avoir des précisions sur la demande de Mme AUDRAS, sachant qu'il existe déjà de nombreux indicateurs de bruit.
- ☞ **Mme LABAYEN (SNAM)** demande, s'il serait possible d'établir une comparaison sur les mesures de bruit et les données de bruit certifiés des constructeurs.
- ☞ **M. de la MESLIERE (ATB)** explique que les données des constructeurs sont claires et précises, elles sont règlementées pour la certification. Les chiffres confirment une amélioration notable du niveau sonore émis par les aéronefs de génération récente.
- ☞ **Mme AUDRAS (Maison de Quartier de Bagatelle)** répond qu'il existe un écart entre ces données et la réalité.
- ☞ **M. ROSAY (AIRBUS)** explique que la certification des avions se fait dans un cadre très normé. Pour les approches et les décollages, des micros sont déposés sur le sol en plein champ. Les facteurs remplissage avion, masse d'air, pente humidité, vent sont pris en compte. Des mesures de courbe de température sont aussi faites. Le bruit est mesuré dans des conditions très strictes. Plus tard des valeurs de mesure réelle sont étudiées, mais elles n'ont pas de rapport direct avec les mesures effectuées dans le cadre de la certification.
- ☞ **Mme JULIA (ATB)** rappelle que la DGAC a édité un jeu de cartes qui donne des moyennes en fonction du type d'avion, du bruit mesuré au décollage et à l'atterrissage.
- ☞ **Mme LABAYEN (SNAM)** estime qu'il serait nécessaire de refaire un point sur les indicateurs de bruit ; elle note que le PGS concerne des zones géographiques précises. Pourquoi n'est-il pas possible de mesurer le bruit réel ?
- ☞ **M. CREZE** propose de mettre à l'ordre du jour une présentation des différents indicateurs de bruit utilisés (bruit certifié, Lden, Leq, ...).

6 - Etude sur les vols de nuit, menée par le BIPE.

- ☞ **Mme LABAYEN (SNAM)** demande si les résultats seront disponibles pour la prochaine CCE. Elle estime qu'il serait préférable d'avoir avec l'envoi de la convocation (15 jours avant la CCE) les résultats de l'étude afin de pouvoir les étudier.
- ☞ **M. de la MESLIERE (ATB)** explique que l'étude suit son cours. Cependant, le délai est certainement trop restreint pour une présentation le 4 décembre 2008. Dans tous les cas, il précise qu'il est prévu de présenter les résultats de cette étude dans le cadre d'une CCE.
- ☞ **M. CREZE** précise que si les éléments sont prêts ce point sera à l'ordre du jour, sinon l'étude sera présentée dans la prochaine CCE qui pourrait être programmée début 2009.

7 - Mise à disposition et analyse de « L'Etude de la prise en compte des coûts externes dans l'évaluation du rapport coût/efficacité relative à l'introduction de mesures spécifiques liées au bruit » de Décembre 2007 réalisée par le BIPE.

- ☞ **M. CREZE** demande des précisions sur cette étude et aucun des membres n'ayant connaissance de cette étude, et Mme AUDRAS ne pouvant apporter de précision, il est convenu que ses services se renseigneront à ce sujet. Ce point n'est pas retenu à l'ordre du jour de la prochaine CCE.
- ☞ **M. CREZE** demande si les membres souhaitent aborder d'autres points.
- ☞ **M. CLEMENT (SICOVAL)** est interpellé sur le secteur Sud-Est toulousain, les riverains notent de plus en plus de trajectoires ne respectant pas les procédures tant à l'atterrissage qu'au décollage. Il s'interroge sur des modifications éventuelles de procédures. Des éléments chiffrés et statistiques concernant les trajectoires seraient les bienvenus.
- ☞ **M. PIGNARD (Conseil Général)** s'interroge concernant Pouvourville qui est près de la Garonne, et qui normalement n'est plus dans la trajectoire. Il confirme la perception d'un non respect des trajectoires au sud (altitude, couloirs d'approche,...).
- ☞ **M. CLEMENT (SICOVAL)** indique que ceci concerne plusieurs communes.
- ☞ **M. DUBOIS (SNA Sud)** indique que des statistiques sur les trajectoires sont difficiles à réaliser. Il précise qu'aucune modification de procédure n'a eu lieu. Il serait peut-être utile d'expliquer à nouveau les trajectoires, les atterrissages, la dispersion, les axes de descente finale tant au Nord qu'au Sud.
- ☞ **M. PIGNARD (Conseil Général)** pense qu'il est nécessaire de faire un point global sur les procédures pour que la CCE, dont certains membres sont nouveaux, aient un bon niveau d'information.
- ☞ **M. GERMAIN (CAGT)** propose l'édition d'une plaquette qui expliquerait tant le bruit que les trajectoires aériennes. Cela a été fait, par exemple à Colomiers pour le bruit routier avec une comparaison sur l'état initial et après la pose de protection. Pour l'aéroport, il pourrait s'agir d'un document explicatif sur le système « Sentinelle », sur les trajectoires, comme il est précisé dans les courriers de réponses aux plaintes. Il pourrait également être indiqué les différentes

causes de nuisance, comment et où obtenir des informations. L'aéroport a la réputation de fonctionner en toute transparence, il faut que les riverains sachent plus largement à qui s'adresser.

- ☞ **M. ROBERT (ADQL)** demande si avec les enregistrements de « Sentinelle », des statistiques sur les trajectoires ne peuvent pas être faites. Par exemple, des moyennes d'anomalies sur une journée, 1 mois ou 1 an pourraient être extraites. Des contraventions devraient être dressées à ceux qui ne respectent pas les règles, comme aux usagers de la route, par exemple.
- ☞ **M. de la MESLIERE (ATB)** affirme que « Sentinelle » enregistre toutes les trajectoires, mais qu'il n'y a pas de calculs statistiques possibles pour l'instant.
- ☞ **M. ROBERT (ADQL)** voudrait savoir si l'on peut développer l'outil en ce sens.
- ☞ **M. DUBOIS (SNA Sud)** déclare que si les données sont échantillonnées elles seront faussées.
- ☞ **M. SOULIE (DAC)** confirme qu'il existe uniquement des sanctions pour les vols de nuit de 22h00 à 6h00 du matin. Lorsque des infractions sont constatées, un rappel est fait auprès des Compagnies concernées.
- ☞ **M. FRENDU (ADEQVA)** signale que les règles sont enfreintes par souci d'économie de carburant.
- ☞ **M. de la MESLIERE (ATB)** précise qu'un certain nombre d'outils pédagogiques sur les procédures existent. Ce point pourrait être ajouté à l'ordre du jour.
- ☞ **M. CREZE** ajoute un point de recensement de tous les outils pédagogiques à disposition du public et une explication sur les procédures aériennes à Toulouse, ainsi que sur le code de bonne conduite.
- ☞ **Mme LABAYEN (SNAM)** rappelle qu'en 2003 une procédure concernant le Nord toulousain avait été mise en place, par la suite cette dernière a été modifiée, mais aucune information ni aucune date n'ont été communiquées sur le sujet. Au niveau de la procédure « BISBI », le radial n'est pas respecté. Les Compagnies aériennes ne suivent pas les règles. Il semble que rien n'avance.
- ☞ **M. DUBOIS (SNA Sud)** déclare que concernant l'étude des départs au Nord, la mise en service devait être faite avant fin 2008, suivant le planning établi. Il aurait préféré pouvoir commencer l'expérimentation plus tôt, mais il n'existe qu'un seul organisme habilité en France pour concevoir une procédure PRNAV : le bureau de conception des procédures satellitaires (BCPS). Le plan de charge du BCPS est très tendu et le SNA/Sud a obtenu un traitement privilégié du fait des incidences environnementales, cependant il comprend le sentiment des riverains.
- ☞ **Mme LABAYEN (SNAM)** déclare que cette étude est attendue depuis 5 ans.
- ☞ **M. CREZE** demande que le planning de l'expérimentation des départs au Nord soit présenté en CCE.
- ☞ **Mme LABAYEN (SNAM)** constate également que personne ne répond aux plaintes quand la personne en charge de ces questions est en congé, les délais d'analyse sont donc dépassés.

- ☞ **Mme Julia (ATB)** confirme que cet été, certaines plaintes ont pris du retard. ATB a tenu compte de ce dysfonctionnement. Cependant, elle insiste pour que les plaintes soient envoyées au plus tôt, car la DGAC ne peut analyser les trajectoires que si l'événement date de moins d'un mois.
- ☞ **Mme LABAYEN (SNAM)** trouve que le délai d'un mois est trop court.
- ☞ **M. SUNE (VAC)** se plaint d'un avion passé au-dessus de Cornebarrieu hier soir à 22h40.
- ☞ **Mme JULIA (ATB)** lui conseille systématiquement de porter plainte pour faire une analyse. Elle va étudier le vol signalé. Elle propose de présenter le bilan des plaintes 2007.
- ☞ **M. CREZE** déclare que le bilan des plaintes 2007 sera présenté lors de la prochaine CCE.
- ☞ **M. SOULIE (DAC Sud)** propose de présenter le volet aérien de la carte de bruit réalisée dans le cadre de la cartographie européenne comprenant les réseaux routiers, ferrés, aériens sur l'année 2006 et sur le PEB.
- ☞ **M. CREZE** demande une présentation de la carte de bruit pour la prochaine CCE.
- ☞ **Mme JULIA (ATB)** propose de faire une information sur le dossier ICPE du Hall D, ainsi que sur l'aide à l'insonorisation et le fonds complémentaire d'aide aux riverains.
- ☞ **N. DUBOIS (SNA Sud)** propose aussi de faire un point sur les descentes continues.
- ☞ **M. CREZE** clos la séance en précisant que les envois des convocations et de l'ordre du jour de la CCE se feront 15 jours avant la réunion.

Récapitulatif des Points retenus à l'Ordre du Jour

- **Présentation de la plaquette du CCNAAT : « Halte aux bruits qui courent »**
- **Conséquences de la fermeture partielle ou totale de Francazal**
- **Présentation des différents indicateurs de bruit utilisés (bruit certifié, Lden, Leq, ...)** :
 - Possibilité d'obtenir des niveaux de bruits Lden en 2006, 2007
 - Evolution de la moyenne des Laeq aéronautique
- **Etude vols de nuit**
- **Recensement de tous les outils pédagogiques à disposition du public**
- **Explication sur les procédures aériennes à Toulouse**
- **Point sur le code de bonne conduite**
- **Présentation du planning de l'expérimentation des départs au Nord**
- **Points sur les procédures d'approche en descente continue**
- **Bilan des plaintes 2007**
- **Présentation du « volet aérien » la carte de bruit**
- **Point d'information sur le dossier ICPE d'ATB et de l'aide à l'insonorisation**

18 NOV. 2008
 Pour le Préfet
 Le Secrétaire Général
 de la Préfecture de la Haute-Garonne

Patrick CREZE